

DECISION DU PRESIDENT N°2025/05

PRISE EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2021-10-66
DU 20 OCTOBRE 2021 PORTANT DELEGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Objet : Signature d'un contrat avec barnum 78 pour l'organisation d'une manifestation le samedi 24 mai

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de louer des barnums pour la tenue d'une manifestation

Le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER avec Barnum 78 un contrat de location pour une journée au prix de 910 € TTC,

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite par Monsieur le Sous-Préfet de Saint Germain en Laye et Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Feucherolles, le 7 février 2025

Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles



- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Mise en ligne de l'acte le | 1.1/02/2025.... |
| • Document rendu exécutoire le | 1.1/02/2025.... |